

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 25 septembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'administration : 15
En exercice : 15

Date de convocation : 19 septembre 2024
Date d'affichage : 19 septembre 2024

| | |
|-----------------|------------------|
| Présents : 11 | Abstention : 0 |
| Représentés : 1 | Votes pour : 12 |
| Votants : 12 | Votes contre : 0 |

L'an deux-mille-vingt-quatre et le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.

Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel BENSETTI, M. Alfred KROL, M. Claude JOUANY, Mme Brigitte VERGNES, Mme Nawal LAGHZAoui, Mme Annie CAVAILLÈS, M. Serge COTTO, Mme Hélène AILLOS (procuration reçue de Mme Blanco Liquière), Mme Christelle GUYADER, Mme Yolande LARTIGUE

Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (procuration donnée à Mme Hélène AILLOS),

Absents excusés : M. Philippe CACERES, Mme Pascale BERLY, M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE

Secrétaire : Mme Nawel BENSETTI

Représentation EHPAD : M. Jean-Marie RUFFEL, Directeur

DELIB.EHPAD N°2024-17 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose au Conseil d'administration qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et de faire les transformations suivantes :

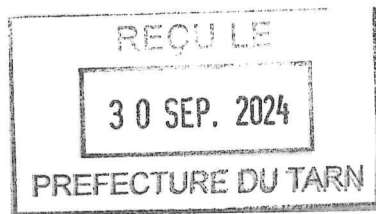
- 1 poste d'agent technique à temps non complet en 1 poste à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- 2 postes d'agents de service à temps non complet en 2 postes à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- 2 postes d'aides-soignantes à temps non complet en 2 postes à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- 1 poste d'infirmière en soins généraux à temps non complet en 1 poste à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- D'adopter la modification du tableau des effectifs telle que suit :
 - 1 poste d'agent technique à temps non complet en 1 poste à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
 - 2 postes d'agents de service à temps non complet en 2 postes à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
 - 2 postes d'aides-soignantes à temps non complet en 2 postes à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
 - 1 poste d'infirmière en soins généraux à temps non complet en 1 poste à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

- De mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*



Monsieur Thierry DUFOUR
Président du CCAS de Puygouzon

